

# Règlement du concours national de photographie 2020-2022

## 1. Introduction

Le club photo **Objectif24** de la MJC de Salon de Provence, organise son 11ème **Concours National de Photographie**, en partenariat avec la ville de Salon de Provence. Il a été lancé en 2020, mais, en raison de l'épidémie de COVID19, il est prolongé d'un an.

Le concours est gratuit. Vous trouverez dans les paragraphes ci-dessous, les différents objets du règlement du concours.

## 2. Dates

Période de réception des photos papier et des dossiers numériques :

**Date de début de participation 1<sup>er</sup> octobre 2020**  
**Date limite de participation, 11 février 2022 minuit.**

Autres renseignements :

- Notation par le jury vers **mi-mars 2022**, les résultats (gagnants et exposés) seront rendus public le **30 mars 2022**.
- Les horaires et les dates de l'exposition et du vernissage seront consultables, en temps utile, sur le blog du club photo **[objectif24.wixsite.com/objectif24](http://objectif24.wixsite.com/objectif24)**.

## 3. Participants

Le **Concours est ouvert à tous les photographes**. Les personnes mineures participeront sous la responsabilité et l'autorisation de leurs représentants légaux.

Le participant doit être dépositaire des droits liés à l'image présentée.

Sont exclus, les membres du jury et leurs familles.

Les membres du club photo Objectif24 (sauf organisatrices Mesdames Brigitte Azoulai-Dole et Mireille Nuc) peuvent participer au concours à titre privé.

## 4. Emploi des photos

Ce règlement ne comporte aucune clause de cession ou d'utilisation des œuvres.

Leur diffusion se limitera à l'organisation du concours (information, exposition, projection d'un diaporama, blog du club photo).

A la fin du concours les dossiers numériques seront effacés.

## 5. Les thèmes

Le concours comporte quatre thèmes différents

Les participants peuvent concourir dans les 4 thèmes.

*Thème 1 : INTRUSION - Noir et blanc*

*Thème 2 : LIMITE - Couleur.*

*Thème 3 : ESPACE DES POSSIBLES - Thème libre, Techniques Mixtes, Photos compositions.*

*Thème 4 : TRIPTYQUE – Thème libre.*

## Règlement du concours national de photographie 2020-2022

- Les participants peuvent proposer 2 photos par thème pour les thèmes de 1 à 3. En revanche, pour le thème 4, une seule série de 3 photos sera acceptée par participant.
- Pour les thèmes 1 et 2, aucune retouche et/ou montage ne sera acceptée (seul un léger recadrage et une amélioration de la luminosité seront autorisés).
- Les thèmes 3 et 4 (libres) sont ouverts aux photomontages, retouches, techniques mixtes sur base photographique personnelle.

### 6. Formats

Pour le format papier :

- Les photos doivent être montées sur un support rigide avec ou sans passe-partout d'un format hors tout de 30cm x 40cm ou 40cm x 40cm pour les 3 thèmes. **Pour les triptyques format maximum 30cm x 40cm.**
- Pour l'ensemble photo, passe-partout et support cartonné, l'épaisseur ne devra pas dépasser **2,5mm.**

Pour les fichiers numériques JPEG :

- La dimension du plus grand côté doit être **minimum** de 1900 pixels. Il n'y a aucune limite de poids et de taille numérique.

### 7. Envois des photos

Trois envois **obligatoires** :

- 1) La photo avec son support pour l'exposition (**sans système d'accrochage, ni cadre**), avec au dos : nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse mail, titre de la photo, lieu de la prise de vue, date de la prise de vue, numéro du thème, indication haut et bas.
- 2) Le bulletin de participation rempli, les autorisations si besoin.
- 3) Le fichier numérique pour le diaporama, ainsi que le bulletin de participation. **A ENVOYER OBLIGATOIREMENT PAR MAIL en même temps que vos photos.**

Quelle que soit la méthode de remise des photos papier, merci de les conditionner dans un emballage suffisamment rigide.

Adresse pour l'envoi par courrier, transporteur ou la dépose en main propre des photos :

**MJC Objectif24  
Concours National de Photographie  
17, BD Aristide Briand  
13300 Salon de Provence**

Adresse mail pour l'envoi des photos numériques (**attention changement adresse mail !!**) :

**[Objectif24mjc.Concoursphotos@gmail.com](mailto:Objectif24mjc.Concoursphotos@gmail.com)**

<https://wetransfer.com/>

# Règlement du concours national de photographie 2020-2022

## 8. Jury

Le jury sera composé de personnes reconnues dans le monde de la photographie (photographe professionnel, de l'art et de l'enseignement photographique) ; leurs identités seront mentionnées ultérieurement sur le blog.

Le respect du thème, la créativité et l'originalité seront des critères importants.

## 9. Dotation

La remise des prix aura lieu le jour du vernissage, en cas d'absence du participant, le chèque sera expédié par courrier dans les meilleurs délais. **Chaque participant ne peut recevoir qu'une seule récompense par thème.**

Premier prix de chaque thème : **250 €.**

Deuxième prix de chaque thème : **100 €.**

Troisième prix de chaque thème : **50 €.**

## 10. Résultats

Les lauréats de chaque thème seront prévenus individuellement.

Les 20 meilleures photos pour les 3 premiers thèmes, et la meilleure série pour les "Triptyques" (classement du jury) seront exposées avec le nom de l'auteur et le titre de la photo.

Le nom des personnes concernées par l'exposition sera consultable sur le blog du club photo.

## 11. Retour des photos

Le retour des photos se fera à partir de la **mi-mai 2022**, à condition d'avoir fourni un emballage retour approprié avec son nom et son adresse mentionnés dessus dûment affranchi au tarif en vigueur.

Les photos pourront aussi être récupérées sur présentation d'une pièce d'identité, directement à la M.J.C. de Salon de Provence, 17, BD Aristide Briand à partir de la même période jusqu'au **30 septembre 2022 au plus tard. Au-delà de cette date, les photos seront détruites.**

## 12. Restrictions

L'envoi des photos et dossier d'inscription ne respectant pas les formats requis (longueur, largeur, épaisseur), seront écartés dès la réception.

Les dossiers arrivés après la date du 11 février 2022 seront refusés, (cachet de la Poste ou de la société de transport faisant foi)

**Les dossiers papier n'étant pas accompagnés de leur double numérique à la date d'expiration du concours seront refusés.**

Tout signe sur la photo permettant l'identification de l'auteur (signature, logo) conduira à son élimination du concours.

## Règlement du concours national de photographie 2020-2022

Les photos représentant des images réprimées par les lois en vigueur seront refusées.

Le participant ne respectant pas ces consignes élémentaires, ne pourra en aucun cas contester la décision des organisateurs de refuser la présentation de ses photos au jury.

### 13. Litige

Les participants concourent sous leur propre responsabilité.

Malgré le plus grand soin pris dans la manipulation des images, l'organisateur (Club photo Objectif24) ne pourra être tenu financièrement responsable en cas de perte, vol ou détérioration des clichés.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique, d'annulation, ou de quelque autre nature.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### 14. Annexe

Bulletin de participation, autorisation de publication de photos.

## BULLETIN DE PARTICIPATION

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** .....

**Adresse mail :** .....

**Tél :** .....

### **Thème 1 "INTRUSION" (Noir et blanc)**

**Titre de la photo n° 1 :** .....

**Titre de la photo n° 2 :** .....

### **Thème 2 "LIMITE" (Couleur)**

**Titre de la photo n° 1 :** .....

**Titre de la photo n° 2 :** .....

### **Thème 3 "ESPACE DES POSSIBLES" (Libre, Mix Média/Technique Mixte)**

**Titre de la photo n° 1 :** .....

**Titre de la photo n° 2 :** .....

### **Thème 4 "Thème libre" (Triptyque une seule série)**

**Titre du triptyque :** .....

Signature du participant :

# AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS

## CONCOURS NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 2020-2022

Je soussigné(e),

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Email :**

**Téléphone :**

Autorise le photographe désigné ci-après :

**Nom/Pseudonyme :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Email :**

**Téléphone :**

A reproduire ou présenter la ou les photographie(s) prise(s) par lui et me représentant, et dont une copie signée et datée par mes soins figure ci-joint (ou la liste des images), pour les usages suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal de la Ville de Salon de Provence ;
- Présentation en public lors de l'exposition ;
- Présentation sur notre site internet et notre page Facebook ;
- Présentation sur les réseaux sociaux.
- Cette autorisation est valable jusqu'au : .....

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou ma vie privée.

Fait en 2 exemplaires à : ....., le : .....

Signature du modèle :

Signature du photographe :